

# BRUXELLES PATRIMOINES



Numéro spécial  
**Journées du Patrimoine**  
Septembre 2018 | N° 028

Dossier **LE PATRIMOINE C'EST NOUS !**

# BRUXELLES, LABORATOIRE D'UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DE « RÉANIMATION » URBAINE

## L'EXEMPLE DU QUARTIER DU SABLON

**CLAUDINE HOUBART**

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE,  
UR AAP (ART, ARCHÉOLOGIE, PATRIMOINE) -  
LABORATOIRE DIVA (DOCUMENTATION,  
INTERPRÉTATION, VALORISATION DE  
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)



*IL Y A PRÈS D'UN DEMI-SIÈCLE, DU 25 AU 27 NOVEMBRE 1969, SE TIENT À BRUXELLES, À L'INSTIGATION DU CONSEIL DE L'EUROPE, LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA SAUVEGARDE ET DE LA RÉANIMATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMOBILIER. Dans la foulée d'une série de confrontations d'experts, organisées entre mai 1965 et octobre 1968, sur le thème de « la défense et mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques », elle rassemble, au musée du Cinquantenaire et sous la présidence du prince Albert, une vingtaine de ministres et une centaine de spécialistes issus de dix-neuf pays. Proposant un bilan des opérations menées à l'échelle européenne depuis le début des années 1960, cette conférence constitue une étape cruciale dans la mise en place de ce qui prendra le nom de « conservation intégrée » dans deux documents adoptés lors de l'année européenne du patrimoine architectural proclamée en 1975 : la Charte européenne du patrimoine architectural et la Déclaration d'Amsterdam.*



Fig. 1

Programme du Conseil de l'Europe sur la « défense et mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques » (1963), Bibliothèque du Campus Arenberg, KULeuven.

En tant que secrétaire général de l'ICOMOS, Raymond M. Lemaire (1921-1997) est activement impliqué dans les travaux du Comité des conseillers techniques du Conseil de l'Europe, à l'origine de l'initiative, et où la rénovation en cours du Grand Béguinage de Louvain fait figure de

projet-pilote. En parallèle, à travers son rôle de conseiller, à partir de 1967, pour l'association *Quartier des Arts*, il tente d'infléchir les politiques bruxelloises de rénovation urbaine en utilisant plusieurs îlots de la capitale comme laboratoires de nouvelles méthodologies d'intervention sur les ensembles urbains anciens. C'est pour le quartier du Sablon qu'il développe les études les plus abouties. Sans déboucher sur une réalisation complète, elles stimuleront les réflexions des autorités bruxelloises, tout en nourrissant les débats à l'échelle européenne.

### ..... **VERS UNE « RÉANIMATION » DES ENSEMBLES URBAINS EUROPÉENS**

C'est en 1963 que le Conseil de l'Europe prend la décision d'initier un vaste programme de sauvetage du patrimoine européen (fig.1). La définition des priorités est confiée, en 1965, à un « Comité des conseillers techniques », dont la mission

s'étend à toutes les composantes du patrimoine et donc, outre les ensembles, aux monuments et aux sites. La question des quartiers anciens occupe toutefois une large part des débats. Les raisons de cet intérêt sont multiples : outre le rôle de travaux pionniers tels ceux de Gustavo Giovannoni, menant à une reconnaissance des valeurs particulières de l'« architecture mineure »<sup>1</sup> – l'article 1 de la Charte de Venise, contemporaine des réflexions du comité où siègent plusieurs de ses auteurs en témoigne –, on peut évoquer le traumatisme causé par la destruction de villes entières lors de la Seconde Guerre mondiale ainsi que la prise de conscience progressive des limites d'un modèle moderniste purement fonctionnaliste. Les débats du comité dépassent donc les questions de restauration monumentale pour s'intéresser plus largement à l'avenir de l'environnement, principalement urbain.

De 1965 à 1968, se succèdent cinq « confrontations » : à Barcelone et

L'**ICOMOS** (Conseil international des Monuments et des Sites), est une organisation non-gouvernementale créée en juin 1965. Sa fondation répond au besoin, dans le second après-guerre, de créer un réseau mondial d'experts dans le domaine du patrimoine, afin de stimuler le partage des connaissances et de réfléchir à des principes d'action communs. Piero Gazzola en est le premier président, et Raymond Lemaire lui succède de 1975 à 1981 ([www.icomos.org](http://www.icomos.org)).

**Europa Nostra**, fondée deux ans auparavant, est une fédération d'associations, de fondations et d'organisations actives dans le domaine du patrimoine. Son but est de veiller aux intérêts du patrimoine culturel et naturel européen, à travers des actions de sensibilisation menées auprès des populations mais aussi d'instances internationales telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Unesco ([www.europeanostra.org](http://www.europeanostra.org)).

Le **Conseil de l'Europe** est fondé en 1949, dans le but premier de défendre les droits de l'homme et la démocratie. En 1961, il se dote d'un Conseil de coopération culturelle, rassemblant des délégués gouvernementaux responsables, notamment, de la culture et de l'éducation. C'est dans ce cadre que prennent place les réflexions dont il est question dans cet article ([www.coe.int](http://www.coe.int)).

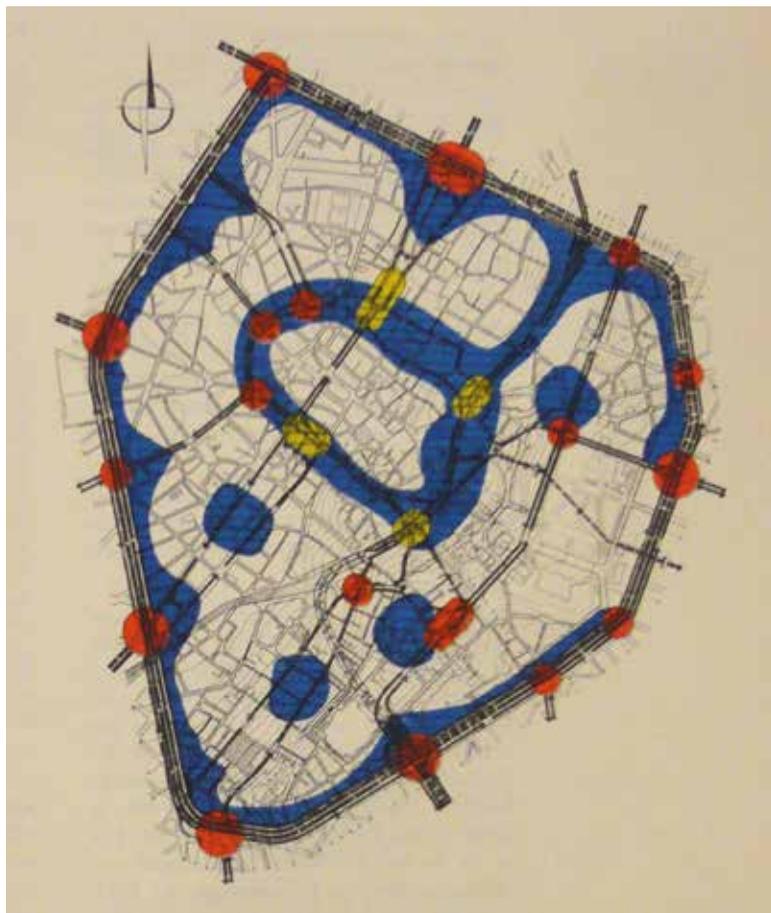
Vienne (1965), Bath (1966), La Haye (1967) et Avignon (1968). Réunissant experts et acteurs du secteur public et du monde associatif, elles sont l'occasion d'échanges autour de conférences abordant tous les aspects de la sauvegarde du patrimoine bâti. En tant que chef de service à l'administration des Affaires culturelles du Ministère de l'Éducation nationale, le Belge Constant Pirlot prend part aux travaux dès la première confrontation, portant sur l'établissement d'inventaires de protection. Il est rejoint, dès la seconde confrontation, par Raymond M. Lemaire, archéologue et conservateur, professeur à l'Université de Louvain et premier secrétaire général de l'ICOMOS. À noter que le programme mis en place par le Conseil de l'Europe est indissociable des initiatives contemporaines de l'ICOMOS, d'*Europa Nostra* et de l'Unesco, envisagées comme complémentaires.

Parmi les données du problème soumis aux experts, figure l'incompatibilité de la « mise en valeur » avec une « doctrine intransigeante », « opposée à toute complaisance envers le passé, et axée sur un futurisme radical », incarnée par la majorité des choix contemporains en matière de planification : « la bataille qui se livre chaque jour sur le plan local ou provincial entre intérêts privés à courte vue et intérêts publics plus ou moins bien compris, entre spéculateurs et urbanistes, ou encore entre archéologues et urbanistes, se présente mal pour les défenseurs des monuments »<sup>2</sup>. Pas plus que la plupart des villes européennes, Bruxelles n'échappe au phénomène, qu'elle finira même par véritablement incarner : même s'il n'a pas encore intégré les dictionnaires, le terme de « bruxellisation » désigne bien « les bouleversements urbanistiques d'une ville

livrée aux promoteurs au détriment du cadre de vie de ses habitants, sous couvert d'une "modernisation" nécessaire »<sup>3</sup>.

## LE TOURNANT DES ANNÉES 1960 À BRUXELLES : ENTRE MODERNISATION ET MUSÉIFICATION

Ainsi que l'illustre abondamment le récent ouvrage *Bruxelles. Histoire de planifier*, la capitale belge fait l'objet, au tournant des années 1960, d'une vision technocratique de la planification<sup>4</sup>. C'est ainsi que dans la foulée de l'achèvement des grands travaux entrepris dans les décennies précédentes, tels ceux de la jonction Nord-Midi, le projet de Plan de secteur élaboré par le *Groupe Alpha*, puis le Plan directeur du Pentagone confié au *Groupe Tekhné* (fig. 2) prévoient une modernisation globale de la ville qui touche à la fois le bâti et les voiries. Dans ce cadre, l'habitat ancien est considéré comme largement inutilisable et le réseau routier existant, obsolète et inadéquat, face à une société de plus en plus mécanisée. L'examen des documents produits par *Alpha* et *Tekhné* révèle une prise en compte très parcimonieuse du bâti historique : quelques « monuments antérieurs au XX<sup>e</sup> siècle » et les « sites principaux participant aux décors urbains et ruraux de la région » pour le plan de secteur<sup>5</sup>, les « vues panoramiques » et les servitudes de vue au profit de l'hôtel de ville pour le Plan directeur<sup>6</sup>. En dehors de ces exceptions, face à l'inquiétude causée par le dépeuplement du Pentagone, les habitations anciennes, auxquelles est déniée toute valeur patrimoniale, sont considérées comme de simples taudis. Assistée par la loi du 27 juin 1956, créant un Institut national du Logement, la Ville mène une politique de démolition du bâti vétuste au profit de constructions



**Fig. 2**  
 Tekhné, Plan directeur du Pentagone, circulation, 1962 [d'après : DE SAULNIER, P., *Bruxelles à l'heure de la rénovation*, conférence faite à l'Institut national du Logement, le 22 mars 1963, Fig. 12, p. 5, DB 238, ADUB].

répondant aux normes modernes de confort et aux besoins des familles. Parmi les projets mis en route à cette époque, citons les ensembles de logements sociaux du quartier du rempart des Moines<sup>7</sup>. Faisant fi de la trame urbaine existante et de la présence de bâtiments à caractère patrimonial qui sont, au mieux, tolérés – en 1962, la conservation de la chapelle des Brigittines, classée, aux franges d'un périmètre de rénovation, fait débat<sup>8</sup> –, les projets développés se présentent sous la forme d'immeubles-tours implantés au sein d'espaces ouverts, répondant aux conceptions modernistes prônées par le Groupe Tekhné.

Il serait cependant faux de déclarer qu'aucune mesure n'est prise à cette époque en faveur de la « mise en valeur » des quartiers anciens. Parallèlement à l'élaboration de plans destinés à moderniser la ville, les autorités mènent une politique de préservation de ce qu'elles considèrent comme essentiel : la zone de la Grand-Place. Avec les rues adjacentes, et bien qu'elle serve alors de parking, la place est l'unique ensemble urbain faisant l'objet de mesures de protection dépassant l'échelle des immeubles. Finalisé en 1959, en conclusion de réflexions fortement encouragées par la Ligue esthétique belge – émanation de la Commission esthétique

du Centre d'études du puissant Parti Social-Chrétien –, le Plan particulier d'aménagement de l'« îlot sacré » a pour objectif « de sauvegarder et de conserver le caractère ancien de ce secteur en réglementant, d'une part, le mode de construction, de reconstruction ou de transformation des immeubles et, d'autre part, l'esthétique des enseignes, inscriptions, peintures et décorations à caractère commercial ou publicitaire à apposer sur les immeubles »<sup>9</sup>.

Le plan se limite à distinguer parmi les façades de la zone, celles qui « devront être conservées et restaurées en se basant sur les éléments d'origine retrouvés sur place ou sur des documents d'archives », celles qui « devront être édifiées dans les styles des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », celles qui « devront être édifiées dans une architecture dont le rythme de la composition s'harmonisera avec celui de l'architecture traditionnelle de l'époque » et, enfin, celles auxquelles seule une limitation de hauteur est applicable<sup>10</sup> (fig. 3). Il s'agit donc de recréer à des fins essentiellement touristiques, au gré des demandes d'autorisation successives de transformation ou de construction de bâtiments isolés, un ensemble historiquement douteux – la stratification historique y étant progressivement effacée – mais visuellement cohérent, en partie financé par la Ville. Pour les constructions neuves, la réglementation favorise l'adoption d'un « style d'harmonisation », dans la droite ligne des idées défendues par la Ligue esthétique. Bien que l'architecte communal Jean Rombaux s'en défende, insistant sur la « restauration d'une atmosphère » et le retour aux rythmes, proportions et couleurs traditionnels<sup>11</sup>, cette architecture s'apparentera régulièrement, dans la pratique, à un pastiche de l'ancien. Se limitant au traitement de l'enveloppe des îlots,

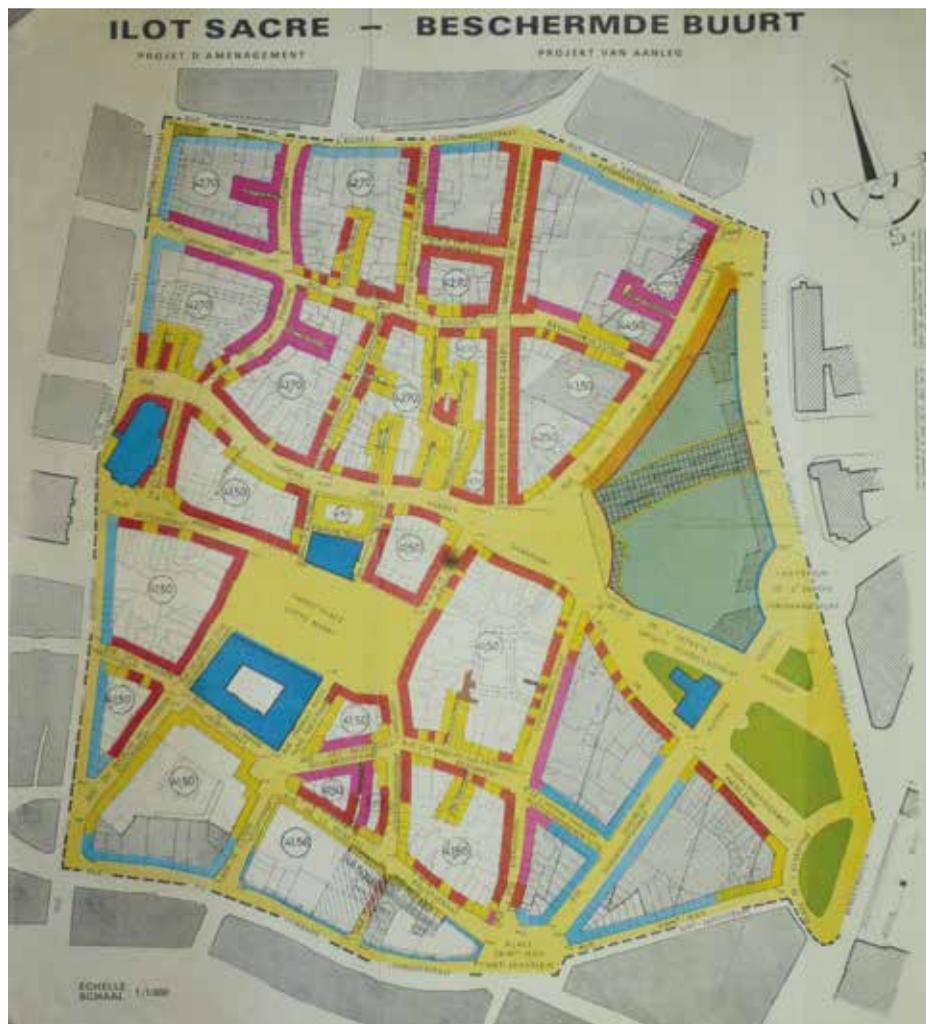


Fig. 3

Ville de Bruxelles, PPA « îlot sacré », 1960, partiellement révisé le 10 avril 1968, DB 589, ADUB.

- façades à conserver et à restaurer
- façades à reconstruire dans le style d'époque (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle)
- façades à ériger dans un style moderne s'harmonisant avec le caractère de la rue
- application du règlement sur les bâtisses avec limitation de la hauteur

la réglementation se désintéresse de leur aménagement intérieur et donc, de leur habitabilité : afin de compenser la limitation en hauteur des constructions, une plus grande profondeur est tolérée, au détriment des cours et jardins, et des bâtiments de plus grand gabarit peuvent être élevés sur un second alignement, pour autant qu'ils ne mettent en péril ni le « caractère ancien et folklorique » de l'ensemble, ni les servitudes panoramiques<sup>12</sup>.

Si le plan est unanimement adopté par le Conseil communal en mars 1960<sup>13</sup>, la volonté qui se fait jour d'étendre ces principes à d'autres quartiers fait en revanche l'objet de nombreuses critiques : dénoncé

comme un frein à la modernisation nécessaire de la capitale, le projet est rejeté par plusieurs conseillers communaux de l'opposition, allant jusqu'à comparer le concept d'« îlot sacré » à celui des parcs de conservation de la faune au Congo<sup>14</sup>. L'échevin des Travaux publics lui-même, Pierre De Saulnier, n'y est pas favorable : selon lui, « en dehors de cet ensemble qui constitue l'îlot sacré, nous devons si nous ne voulons pas stériliser complètement le Pentagone, admettre l'érection de bâtiments suivant des conceptions de 1962 et non pas des conceptions d'avant la première guerre »<sup>15</sup>. Son successeur, Pierre De Rons, ne sera pas d'un autre avis en 1967, lorsqu'il déclarera, lors de la pré-

sentation officielle de l'association *Quartier des Arts*, le 11 octobre 1967, que la philosophie appliquée à l'îlot sacré doit rester unique en son genre, sans quoi « l'ensemble du Pentagone et ensuite tout le territoire de Bruxelles-Capitale serait reconstruit en style Italo-Flamand »<sup>16</sup>.

Ce court survol illustre l'incompatibilité, au tournant des années 1960, entre les questions tenant au développement de la ville – circulation, logement – et le problème de la sauvegarde du patrimoine urbain. En outre, qu'elles prônent la modernisation de la ville ancienne ou sa conservation, les politiques urbaines bruxelloises s'avèrent

tout aussi néfastes pour les quartiers anciens : victimes du manque de reconnaissance de leurs qualités intrinsèques et d'un déni de leurs potentialités en termes d'habitat, ils sont tantôt éradiqués, tantôt activement falsifiés à des fins commerciales et touristiques.

## DE L'EUROPE À BRUXELLES

C'est à l'occasion de la troisième confrontation, organisée en 1966 par le Comité des conseillers techniques à Bath, que Raymond Lemaire synthétise pour la première fois ses idées en matière de « restauration et réanimation des ensembles historiques »<sup>17</sup>. Bien qu'il soit rédigé au moment où débutent les travaux de rénovation du Grand Béguinage de Louvain (fig. 4), et donc au début de sa carrière dans le domaine de la « réanimation » des ensembles, ce texte contient en germe l'ensemble des principes qui guideront son action des vingt années suivantes et se démarque nettement des idées défendues à l'époque sur le terrain bruxellois. Partant du principe que « la conservation active des monuments et des ensembles [est] la seule qui dans le monde d'aujourd'hui en garantisse l'avenir », sa réflexion se concentre sur la nature des « services » rendus par les monuments et ensembles à l'individu et à la collectivité. Lemaire rejette donc la « réanimation » de type muséal et considère que « l'assainissement, la restauration et l'aménagement des ensembles ont pour but de rendre à ceux-ci leur pleine valeur d'habitat humain ». L'opération ne peut donc « se limiter (...) à la sauvegarde d'une scénographie urbaine ou rurale », mais « il faut (...) assainir, restaurer, adapter les intérieurs des édifices qui composent les ensembles »<sup>18</sup>. Contrairement aux pratiques bruxelloises contem-



Fig. 4  
Vue du Grand Béguinage de Louvain en cours de restauration, sd, BP *Begijnhof* 14, ARML.

poraines, cette position implique de « trouver les solutions qui permettent à d'anciens bâtiments de remplir avec satisfaction leur rôle nouveau ou l'expression actuelle de leur fonction primitive », dans le respect de leur valeur culturelle. Même si une étude approfondie des travaux menés au Grand Béguinage de Louvain montre que ces deux impératifs sont au moins en partie contradictoires, conduisant à des approches distinctes des intérieurs et des enveloppes, la volonté - au départ portée par l'association *Quartier des Arts* - de les appliquer au tissu urbain bruxellois bousculera donc les pratiques habituelles des services communaux.

Actif à Bruxelles à partir de 1967, Raymond Lemaire n'est ni le premier ni le seul à critiquer la politique de rénovation mise en place au sein de l'« îlot sacré ». Dès 1964, Victor-Gaston Martiny, président de

la Société des Architectes diplômés de la Ville de Bruxelles (SADBr) et architecte provincial du Brabant, avait trouvé, au Congrès de Venise, confirmation de l'ineptie de cette politique dans le discours d'ouverture de Roberto Pane, et avait lui-même vertement critiqué la construction de « façades des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles... sur ossature de béton », par Philippe Dumont, en bordure du sacré périmètre, face au Mont des Arts (fig. 5)<sup>19</sup>. Quatre ans plus tard, il fait siennes les réflexions du Conseil de l'Europe sur la réanimation lorsqu'il rédige un article considérant les « monuments historiques » comme « un des facteurs déterminants de l'établissement de plans particuliers d'aménagement urbanistique »<sup>20</sup>. Peu à peu, la nécessité de prendre en compte, au contraire de la planification technocratique, des besoins humains non quantifiables fait son chemin : en 1968, le président de la



Fig. 5 Maisons reconstituées dans le style du XVIII<sup>e</sup> siècle par Philippe Dumont vers 1960, place de l'Albertine à Bruxelles (A. de Ville de Goyet, 2018 © BUP/BSE).

Chambre des biens immobiliers du Brabant, dans un numéro spécial du journal *Het Laatste Nieuws* consacré à l'avenir de Bruxelles déclare que « *Wanneer men aan urbanisme denkt moet men ook steeds voor ogen hebben dat in de eerste plaats ontworpen is voor de mens en niet oor motorvoertuigen, dat het er niet op aankomt Brussel te hervormen tot een ingewikkeld net van autosnelwegen, naar Amerikaans model, waar de mens verloren loopt. Men moet een stad op menselijke schaal blijven zien, men moet er zich thuis kunnen voelen, er comfort en gezelligheid vinden...* »<sup>21</sup>.

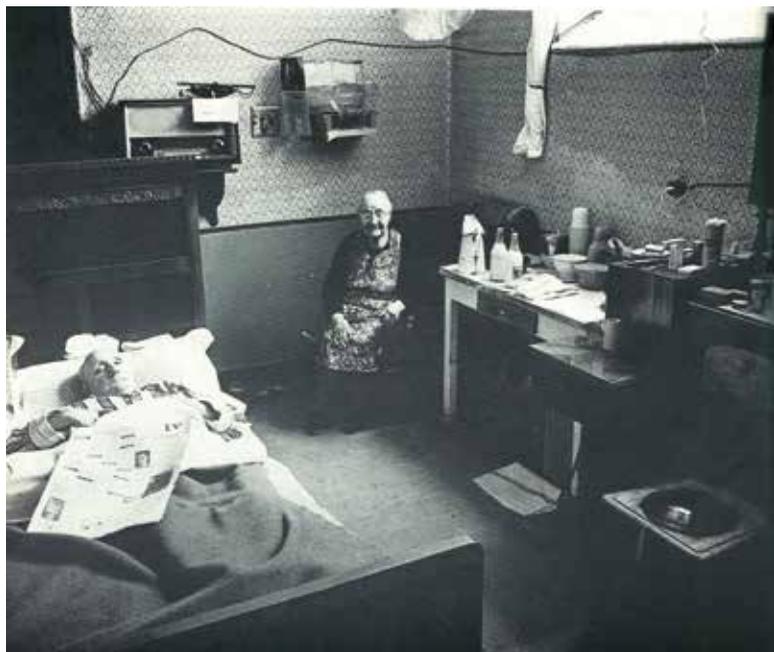
L'organisation, à Bruxelles, de la première conférence des ministres responsables de la sauvegarde et de la réanimation du patrimoine culturel immobilier du Conseil de l'Europe, du 25 au 27 novembre 1969, vient donc à point nommé. Publiée à

cette occasion sous le titre *L'avenir du passé*, une première synthèse des travaux menés dans les années précédentes est rédigée par Raymond Lemaire, Piero Gazzola et François Sorlin<sup>22</sup>. Y sont examinés successivement la nature du patrimoine culturel immobilier, ses valeurs, les dangers qui le menacent et les solutions proposées. Le Grand Béguinage de Louvain y fait figure d'exemple (fig. 6a et 6b).

Dans la continuité des réflexions menées depuis 1963, la conférence sanctionne la nécessité d'un « passage de la notion passive de conservation à la conception active de mise en valeur et d'intégration à l'environnement et dans l'économie générale du pays ». Par conséquent, « les monuments et sites sont désormais considérés comme l'une des solutions aux besoins de l'habitat et d'un environnement équilibré permet-

tant l'épanouissement de l'homme dans la civilisation industrielle »<sup>23</sup>; en d'autres termes, ils se voient reconstruits une valeur sociale et passent du statut d'obstacle à celui de ressource.

Comme le mentionnent la plupart des documents produits par le Conseil de l'Europe autour de la conférence, cette nouvelle manière d'envisager le bâti historique implique un changement profond des politiques gouvernementales et locales et la mise en place d'une action coordonnée : il s'agit d'intégrer le patrimoine culturel au sein des politiques d'aménagement du territoire. Dans ce contexte, l'inventaire de protection est considéré comme un outil indispensable, rassemblant des informations susceptibles de « servir de base aux plans d'aménagement du territoire et/ou à d'autres mesures de protection ». La première résolution adoptée par



**Fig. 6a et 6b**  
Louvain, Grand Béguinage, 6a : « habitat vétuste » ; 6b : « ancienne maison rénovée »  
(extraits de *L'Avenir du passé*, Soledis, Liège, 1969, fig. 47-48, p. 50-51).

la conférence recommande son établissement, de même que la création d'un Comité des monuments et des sites, chargé de poursuivre les travaux entamés par le Comité d'experts – notamment en élaborant une charte. La seconde résolution

prévoit l'organisation d'une « année consacrée à la défense et à la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier »<sup>24</sup>. La voie vers l'année européenne du patrimoine, en 1975, et l'adoption de la Charte européenne du patrimoine architectural

et de la Déclaration d'Amsterdam, définissant la « conservation intégrée », est ouverte.

## LE QUARTIER DES ARTS : UN LABORATOIRE

Dans ce contexte de remise en cause des politiques urbaines, plusieurs groupes contestataires jouent un rôle de premier plan. Si l'action de l'Atelier de recherche et d'action urbaine (ARAU) et des Archives d'Architecture moderne (AAM), politiquement engagée et proche des comités de quartier qui se multiplient dans la capitale, est bien connue, celle de l'asbl *Quartier des Arts* est d'un tout autre ordre. Fondée en juin 1967, l'association a pour objectif « l'animation, la défense, la restauration et la qualité architecturale des constructions » d'une zone de quatre-vingts hectares allant du Palais de justice à la cathédrale et du Palais royal à l'église de la Chapelle » (fig. 7). Cette zone, résultant d'une stratification historique complexe où les aménagements successifs des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles se sont en grande partie substitués au tissu médiéval, dont seuls quelques fragments subsistent, accueille de nombreuses institutions culturelles que l'association souhaite promouvoir, mais recèle surtout plusieurs bâtiments et ensembles dont la valeur est incontestée à l'époque (la place Royale et le parc, le Palais de Charles de Lorraine, le Palais du Comte de Flandres, le Palais d'Egmont par exemple) et d'autres sur lesquels on s'accorde moins (l'hôtel de Mérode, les anciens magasins *Old England*, l'ensemble eclectique de la rue aux Laines). Or, à la fin des années 1960, l'adaptation de la ville à la circulation automobile, la saturation de la jonction Nord-Midi, mais aussi les besoins grandissants en bureaux des socié-

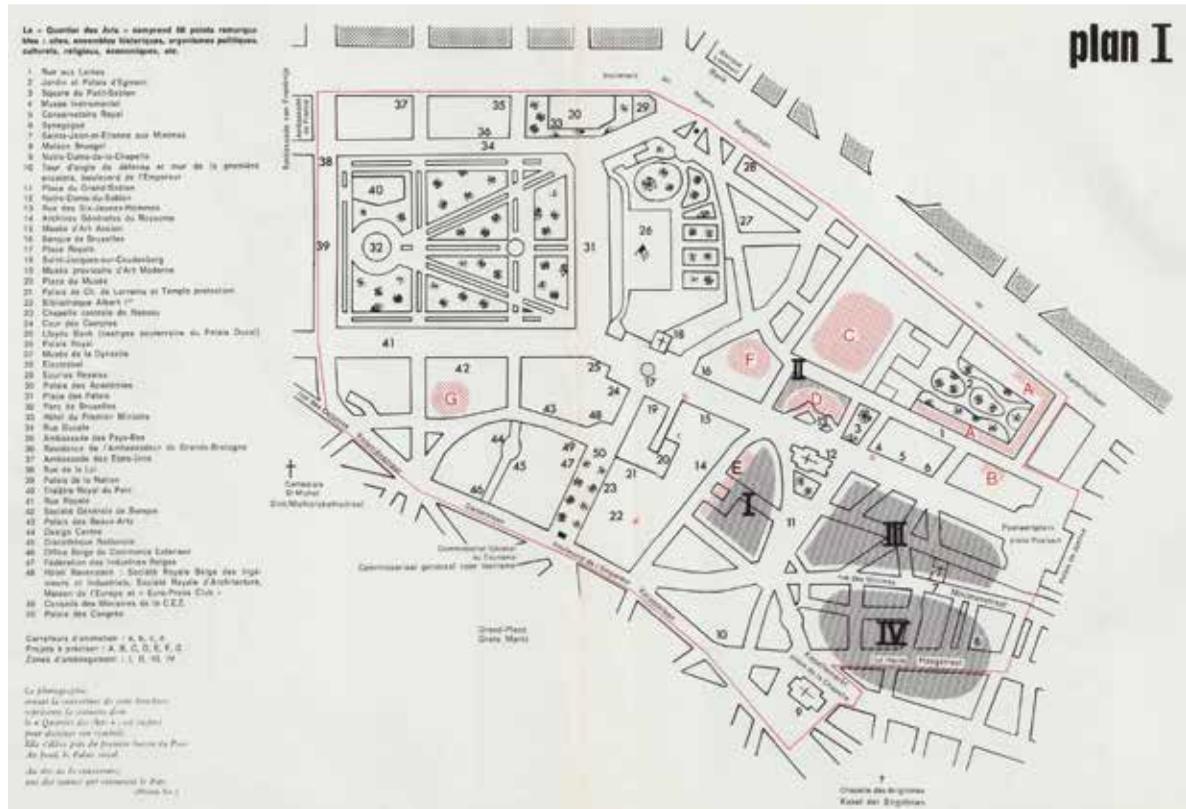


Fig. 7

Plan du Quartier des Arts, avec indication des points d'intérêt et des zones d'aménagement prévues (extrait de *Images et plans du Quartier des arts*, sd.)

tés privées et administrations publiques établies dans le quartier constituent autant de menaces pour le patrimoine bâti, les espaces urbains et la vie sociale, que l'association entend affronter.

Présidée par Albert Thys, administrateur délégué d'Electrobel, l'association compte parmi ses six fondateurs des membres de l'élite industrielle et financière ou des milieux politiques en place. En dehors de Pierre Laconte, chef de cabinet-adjoint du vice-gouverneur du Brabant pour l'urbanisme et l'aménagement de Bruxelles-Capitale et récemment impliqué, aux côtés de Raymond Lemaire dont il est un ancien étudiant, dans la planification de Louvain-la-Neuve, nul n'est expert en matière d'aménagement ou de

patrimoine<sup>25</sup>. Placée sous le patronage du prince de Liège, l'association comporte un comité d'honneur, accueillant les dirigeants des institutions financières qui ont leur siège dans le quartier, mais aussi de nombreux ministres et secrétaires d'État, tandis que les instances provinciales et gouvernementales liées aux travaux publics et à la culture sont représentées au conseil d'administration, aux côtés des conservateurs des institutions culturelles et des représentants des commerçants et antiquaires<sup>26</sup>. La composition de l'association lui dénie donc tout caractère véritablement contestataire : à Bruxelles, le bourgmestre, Lucien Cooremans, occupe symboliquement la vice-présidence du comité d'honneur où figure également Paul Vanden Boeynants, éche-

vin de l'Urbanisme – puis Premier ministre –, alors que son collègue des Finances et des Travaux publics, Pierre De Rons, siège à la vice-présidence du conseil d'administration, dont est également membre Jean Rombaux, architecte en chef honoraire et conseiller artistique au service d'architecture. Félix Fallas, ingénieur-directeur général au service technique des travaux publics, les rejoint en novembre 1967. La collaboration de l'association, qui prône ouvertement le recours au dialogue plutôt que les « communiqués vengeurs »<sup>27</sup>, avec les services de la Ville sera donc régulièrement contestée par l'opposition<sup>28</sup>. Par ailleurs, même si les deux associations militeront parfois en faveur des mêmes causes, l'ARAU, qui trouve la base sociale de *Quartier des Arts* « très bourgeoise, ses relations avec

la Ville de Bruxelles trop intimes et ses perspectives plus esthétiques que sociales »<sup>29</sup>, lui témoignera une certaine méfiance.

Raymond Lemaire (fig. 8) devient membre du premier conseil d'administration de *Quartier des Arts* mis en place en mai 1967 et, à travers lui, les principes prônés par le Conseil de l'Europe inspirent la rédaction des documents produits par l'association (fig. 9) ainsi que les discours et propos du prince Albert. La référence aux débats internationaux de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et de l'ICOMOS est explicite : « l'action du Quartier des Arts participe à une aspiration européenne et même mondiale »<sup>30</sup>. En contrepartie de sa caution scientifique et d'une assistance continue bénévole, Raymond Lemaire obtient de nombreux contrats rémunérés. Cette collaboration va de la rédaction d'avis pour le compte de l'association à l'étude de plans d'urbanisme et de restauration en passant par la rencontre d'auteurs de projets et la formulation de propositions alternatives. Ces missions lui seront confiées aussi bien par le *Quartier des Arts* que par la Ville de Bruxelles : la convention qui fixe, en décembre 1967, la procédure de collaboration entre les deux instances permet aux experts de l'association, dans certains cas précis, de travailler de concert avec les services communaux et leurs prolongements<sup>31</sup>. L'asbl *Quartier des Arts*, soutenue non seulement par les principales instances en matière de travaux publics, mais également par nombre de politiciens influents, dirigeants d'entreprises et responsables culturels, constitue donc une porte d'entrée royale pour Raymond Lemaire dans la capitale. Le quartier du Grand Sablon, au cœur du périmètre défendu par l'association, constituera son premier terrain d'investigation.



Fig. 8 R.M. Lemaire et SAR le prince de Liège, sd, coll. Chanoine R.A.G. Lemaire (© ARML)



Fig. 9 Extrait de la brochure: *Quartier des Arts, Que voulez-vous : une ville pour vivre ou une ville pour rouler ?*, sd.

## LE SABLON, UN « ÎLOT SACRÉ » N° 2 ?

Comportant bon nombre de témoins d'architecture traditionnelle brabançonne des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, tout particulièrement sur le front nord-ouest de la place et au sein de l'« îlot Sainte-Anne », délimité par les rues Sainte-Anne, Bodenbroek et de

Ruysbroeck (fig. 10), le quartier du Grand Sablon est menacé non seulement par l'aménagement d'un tunnel « tourne-à-gauche » prévu par le Plan directeur du Pentagone (fig. 11), mais aussi par les extensions prévues de la Régie des Télégraphes et Téléphones, rue de la Paille et des Archives générales du Royaume, rue de Ruysbroeck. Dès 1964, Jean



Fig. 10

Vue aérienne du quartier du Grand Sablon, sd, DB 579, ADUB. On aperçoit, au centre de l'image, l'immeuble des Archives du Royaume en cours de construction ainsi que l'« îlot Sainte-Anne ».

Rombaux travaille à un projet de Plan particulier, en collaboration avec les groupes *Structures* et *AUA*<sup>32</sup>, sous la pression de la Ligue esthétique belge, soutenue par Paul Vanden Boeynants, tout juste arrivé à l'échevinat de l'urbanisme. Le plan est accompagné de prescriptions particulières basées sur une classification des façades en fonction de critères stylistiques (« anciennes », « classiques », « néo-classiques », « modernes », etc.) et distinguant celles qui présentent des éléments remarquables (encadrement de porte, pignon, gâble) de celles qui sont « sans caractère spécial », « dénaturées » ou « démolies »<sup>33</sup>. Comme pour l'îlot sacré, ces prescriptions se limitent aux façades à rue qui sont soit « à conserver et à restaurer » ou « à reconstruire dans le style d'époque (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s.) », soit « à ériger dans un style moderne s'harmonisant avec le caractère de la rue » ou, pour la dernière catégorie, conformes au « règlement sur les bâtisses avec limitation de la hauteur »<sup>34</sup> (fig. 12). Le fait qu'appartiennent presque systématiquement à cette dernière catégorie les façades qui ne sont visibles ni du Grand ni du Petit Sablon laisse davantage de

marge de manœuvre aux architectes et illustre le caractère superficiel d'une approche purement visuelle, centrée sur les espaces publics principaux, ce que confirme une étude contemporaine de gabarits (fig. 13).

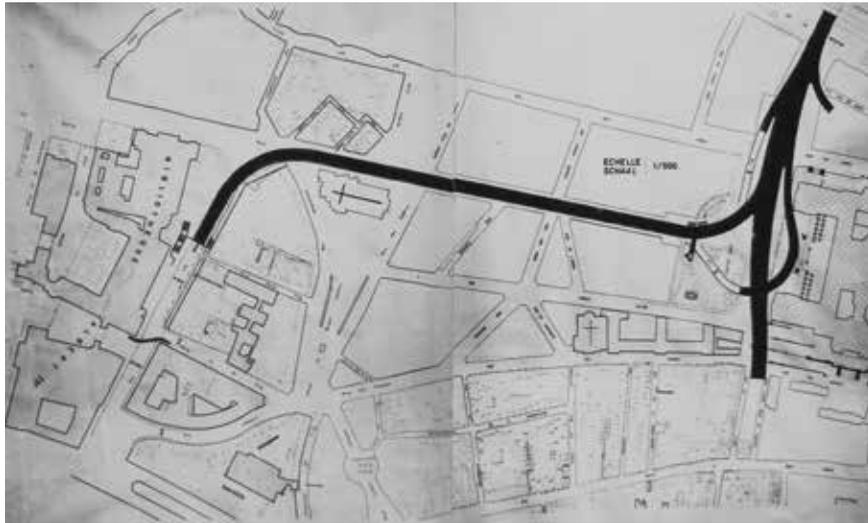
L'architecte communal s'attache, en outre, à l'étude de la rue de Ruysbroeck, où se concentrent les aménagements liés au tunnel « tourne-à-gauche » et aux projets en cours : il prévoit le remplacement de l'ensemble du front bâti sud-ouest, constitué de constructions allant du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, par des immeubles modernes au rythme répétitif, ce qui correspond à la volonté des autorités d'éviter, pour ce quartier, « la reconstruction de parties de monuments anciens, (...) qui était valable pour l'Îlot Sacré n° 1 mais qui, dans ce cas, semble hors d'échelle et inutile »<sup>35</sup>. Dans le haut de la rue, l'architecte envisage de faire passer le tunnel « tourne-à-gauche » sous des jardins en terrasse épousant la pente du terrain, aménagés entre l'arrière des maisons du côté pair et la façade latérale du musée d'Art ancien. Les voitures doivent dès lors émerger entre l'extension prévue de la RTT et le

bâtiment récemment construit pour les Archives générales du Royaume (fig. 14a et 14b).

### UNE ALTERNATIVE SUR BASE DE L'EXPÉRIENCE INTERNATIONALE

Obtenir des autorités communales l'adoption d'un Plan particulier couvrant l'ensemble du quartier, centré sur les Sablons, constitue, dès sa fondation, une priorité absolue pour le *Quartier des Arts* ; l'élaboration d'un tel plan par la Ville est d'ailleurs annoncée par l'échevin Pierre De Rons lors de la présentation officielle de l'association, le 11 octobre 1967<sup>36</sup>. Le *Quartier des Arts*, qui entend contribuer à l'élaboration du document, obtient l'organisation de réunions bimensuelles de concertation avec la Ville. C'est dans ce contexte que le 13 mai 1968, Raymond Lemaire rédige une proposition d'étude portant sur la réhabilitation des îlots entourant les places du Sablon et la rue aux Laines.

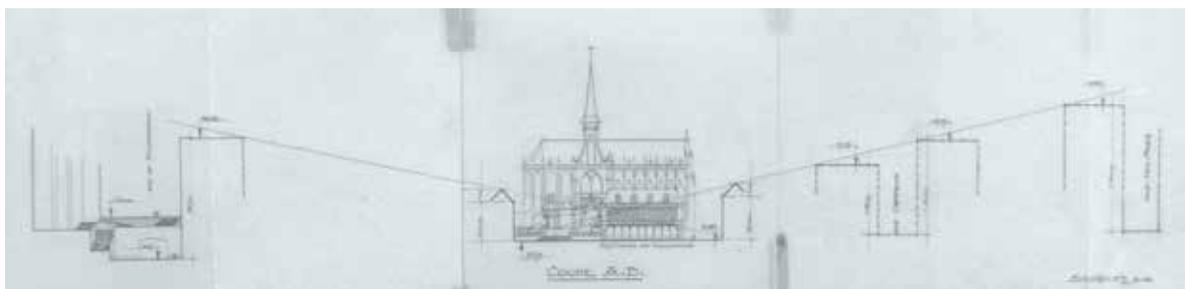
L'étude est beaucoup plus ambitieuse que les projets de plans particuliers réalisés par Jean Rombaux.



**Fig. 11**  
Plan du tunnel « tourne à gauche », rue de la Régence – rue de Ruysbroeck, sd, DB 591, ADUB.



**Fig. 12**  
J. Rombaux, *Projet de PPA pour le quartier des Sablons*, 1966, ARCH 340 (© AVB).  
■ façades à conserver et à restaurer; ■ façades à reconstruire dans le style d'époque; ■ façades à ériger dans un style moderne s'harmonisant avec le caractère de la rue; ■ application du règlement sur le bâtisses avec limitation de la hauteur.



**Fig. 13**  
J. Rombaux, *Étude des gabarits aux abords de la place du Grand Sablon*, sd, ARCH 214 (© AVB).



Fig. 14a

Vue actuelle de la rue de Ruysbroeck (A. de Ville de Goyet, 2018 © BUP/BSE).

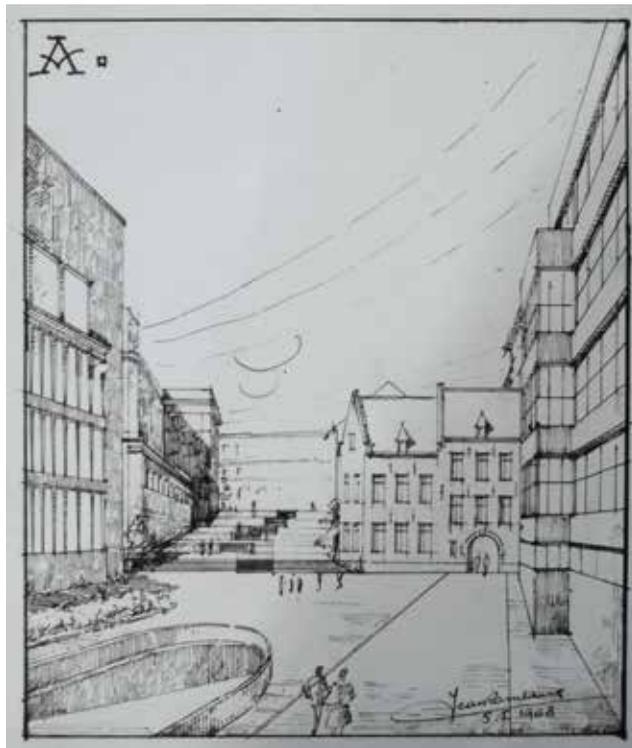


Fig. 14b

J. Rombaux, projet d'aménagement de la rue de Ruysbroeck intégrant le tunnel «tourne à gauche», vue perspective depuis le bas de la rue de Ruysbroeck, état projeté, Version A, 5 janvier 1968, ARCH 214 (© AVB).

Conformément au texte programmatique présenté deux ans auparavant à la confrontation de Bath, Lemaire considère que le quartier ne doit pas être « traité comme un quartier-musée mais au contraire intégré organiquement dans le corps de la ville en évolution comme quartier pleinement adapté aux exigences de la vie contemporaine ». Ses objectifs dépassent par conséquent les classiques questions de vues et de gabarits, pour s'intéresser à la vie du quartier, à l'assainissement du tissu urbain et à la « réhabilitation » des immeubles, de manière à encourager la résidence et les initiatives culturelles et commerciales<sup>37</sup>: « l'assainissement, la restauration et l'aménagement des ensembles ont pour but de rendre à ceux-ci leur pleine valeur d'habitat humain, avec tout ce que cette notion comporte d'exigences et de servitudes »<sup>38</sup>. Pour ce

faire, la proposition distingue une étude de « scénographie urbaine », appliquée à l'ensemble du périmètre, à savoir les deux Sablons, étendus jusqu'aux rues de Ruysbroeck (au nord-est) et aux Laines (au sud-est), et une étude de « d'assainissement et de réanimation », limitée à deux îlots. L'ensemble doit être complété d'« un inventaire des façades situées en dehors de l'aire choisie, sur le territoire de la ville et susceptibles de transfert dans le périmètre étudié » ainsi que d'un volet socio-économique, destiné à démontrer la pertinence de l'approche au-delà de la question culturelle<sup>39</sup>.

Dans la foulée de cette proposition, Lemaire se voit commander, en juin 1969, une étude d'assainissement et de rénovation de l'« îlot Sainte-Anne », circonscrit par les rues Bodenbroek, de la Régence, de

Ruysbroeck et Sainte-Anne (fig. 15) : considérée comme un projet-pilote destiné à permettre aux politiques, « avant de [s']engager plus avant, de vérifier et la qualité du travail et les possibilités pratiques de réalisation »<sup>40</sup>, l'étude, portant sur 41 parcelles, est synthétisée, en 1970, dans un « Rapport général »<sup>41</sup>.

Nous ne pourrions examiner en détail ces études successives dans le cadre de cet article<sup>42</sup>; nous nous limiterons à mettre en évidence la manière dont les réflexions menées sur la scène internationale à partir d'expériences partagées par des experts issus de toute l'Europe – et en particulier de l'Europe de l'Est dans ce cas précis – seront introduites dans le contexte bruxellois par Raymond M. Lemaire et comment, en retour, les îlots bruxellois alimenteront les débats européens.

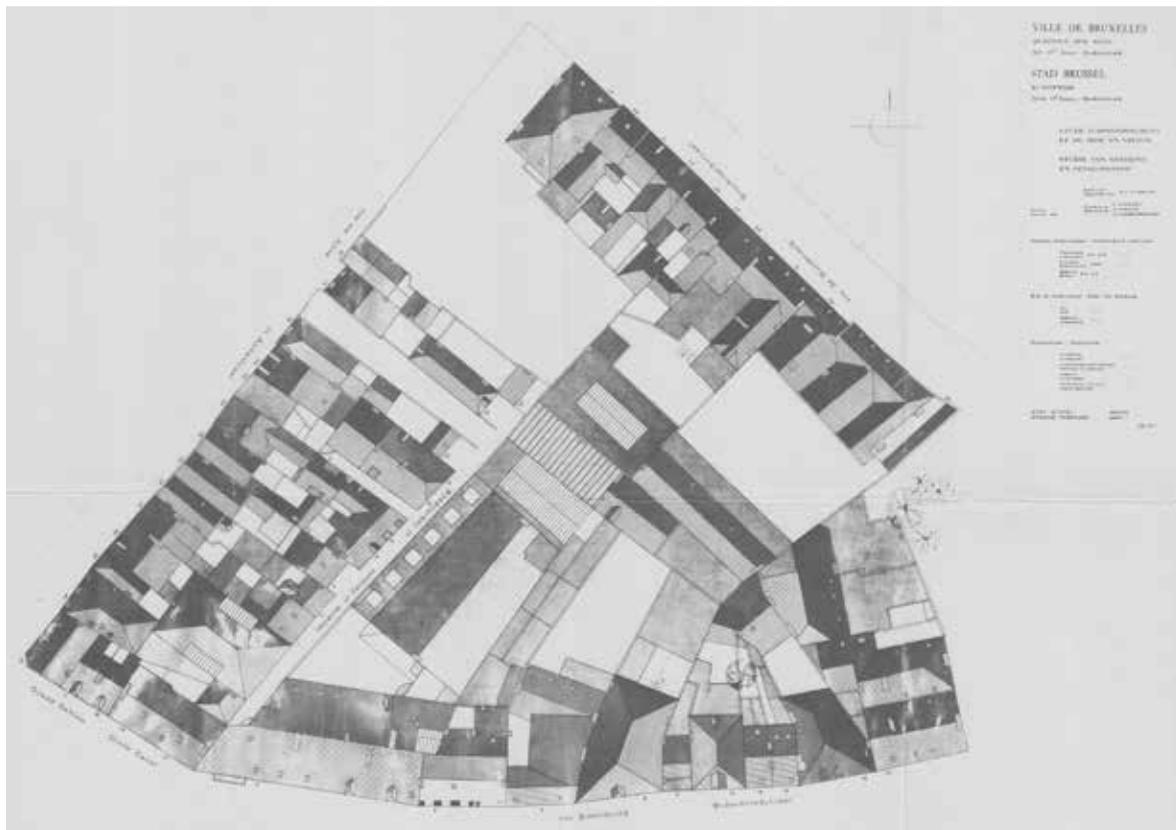


Fig. 15

Îlot Sainte-Anne, état actuel, toitures [extrait de LEMAIRE, R. M., GYÖMÖREY, G., LEMAIRE, H., VANDERMEERSCHEN, M., *Étude d'assainissement et de mise en valeur*, février 1970, T 356.9, ARML].

Afin de transposer l'expérience empirique menée dans les années qui précèdent au Grand Béguinage de Louvain dans une méthodologie qui, bien que limitée à l'étude d'un quartier particulier, se veut universelle, Raymond Lemaire se base explicitement sur les expériences conduites par deux collègues de l'ICOMOS dans des contextes de reconstruction : le Hongrois Miklós Horler et le Tchéque Dobroslav Líbal. Ces deux expériences, présentées, pour l'une, au *Premier colloque sur l'étude de la conservation, de la restauration et de la réanimation des ensembles historiques*, organisé par l'ICOMOS à Caceres en mars 1967, et pour l'autre, à la cinquième confrontation du Conseil de l'Europe en 1968, et toutes deux sélectionnées pour figurer au sein du premier

numéro de la revue de l'ICOMOS, *Monumentum* (1967), inspirent les deux volets complémentaires de la *Proposition d'étude* de 1968.

.....  
**ASSAINIR LE BÂTI :  
 L'EXEMPLE DE PRAGUE**

Parmi les deux volets de l'étude, celui qui concerne « l'assainissement et la réanimation » est sans conteste le plus novateur dans le contexte bruxellois. Le modèle en est le traitement des « réserves historiques urbaines », établies en 1958 dans le contexte de la reconstruction en Tchécoslovaquie. Contrairement aux « secteurs sauvegardés » français, établis par la loi Malraux<sup>43</sup> de 1962, centrés sur des périmètres réduits, ces

réserves englobent pratiquement tout le territoire de la ville historique. L'étude de l'îlot de l'église Sainte-Anne, dans la vieille ville de Prague, menée par Dobroslav Líbal et Milada Vilímková pour l'Institut d'État pour la reconstruction des villes et objets historiques, est à situer dans ce cadre<sup>44</sup>. Confrontés aux « aspects urbanistiques » et face à une architecture « bourgeoise », peu étudiée jusque-là, objet de multiples transformations successives, ils sont amenés à créer une méthodologie d'investigation inédite. Dépasant l'appréciation de la seule façade, ils entreprennent une étude approfondie du bâti dans toute sa complexité morphologique et historique en établissant des relevés complets de l'îlot dans sa totalité et en documentant



Fig. 16

Îlot Sainte-Anne, état de conservation, rez-de-chaussée [extrait de LEMAIRE, R. M., GYÖMÖREY, G., LEMAIRE, H., VANDERMEERSCHEN, M., *Étude d'assainissement et de mise en valeur*, février 1970, ARCH 185, AVB]. ■ bon ; ■ médiocre.

de manière approfondie chaque immeuble par des « cahiers » comportant un historique, une analyse architecturale, une description technique, une identification des détails valables, de l'iconographie, des recommandations et une liste des sources. Ces informations permettent l'évaluation des valeurs patrimoniales de chaque immeuble qui, une fois reportée sur le plan de l'îlot, offre une vue d'ensemble et indique les possibilités d'assainissement.

De la même manière, la *Proposition d'études* de 1968, puis le *Rapport général* de 1970, dépassent la question des façades pour s'intéresser au « développement stylistique et historique » des immeubles entiers

et au-delà, des îlots. Selon Lemaire en effet, l'étude de l'architecture qui les compose se distingue de l'approche plus classique des « grands édifices » par la nécessité de prendre en compte une stratification historique complexe : en complément de l'étude des sources historiques, il convient de pénétrer dans chacun des immeubles afin d'en effectuer un relevé complet, à chaque niveau. Jean Rombaux considérera d'emblée l'entreprise irréalisable ; les documents produits pour l'îlot Sainte-Anne lui donneront tort.

Équivalent des « cahiers tchèques », une « note exhaustive par maison », associant « étude archéologique succincte », « étude technique de l'état de conservation de

l'immeuble » et « considérations sur les possibilités de réaménagement » complète les relevés<sup>45</sup>. Elle prendra la forme, pour l'îlot Sainte-Anne, de fiches qui serviront de base à la plupart des études ultérieures menées par Lemaire, à Bruxelles et ailleurs. Combinant informations administratives, telles que l'identité de la parcelle et l'affectation, avec une description et des analyses archéologiques et techniques, chaque fiche évalue l'habitabilité de l'immeuble considéré et formule des propositions d'utilisation et de restauration dans le cadre de l'assainissement de l'îlot<sup>46</sup>. Associées avec l'assemblage de tous les relevés pour obtenir une vue d'ensemble de l'îlot, les informations contenues dans les fiches permettent de

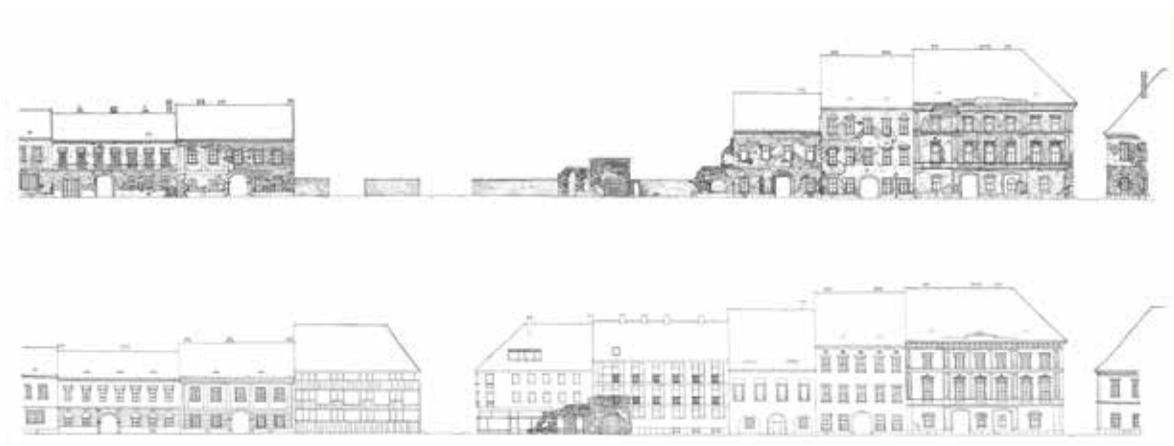


Fig. 17

Buda, la rue Uri au lendemain de la guerre (haut) et après la reconstruction (bas), (extrait de HORLER, M., « La reconstruction du centre ancien de Buda », *Monumentum*, 1, 1967, fig. 12).



Fig. 18

Détail de la rue Sainte-Anne sur la maquette de 1970, conservée au Département de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles.

synthétiser visuellement tous les aspects à prendre en considération dans le projet. Les plans d'ensemble que nous avons pu retrouver pour l'îlot Sainte-Anne se limitent à l'état de conservation (fig. 16) et la stratification historique ; toutefois, la proposition de 1968 envisageait, à l'exemple de Prague, une classification des espaces et des constructions en fonction du degré de transformation admissible.

.....

### LA « SCÉNOGRAPHIE URBAINE » : L'EXEMPLE DE BUDAPEST

Référence explicite de l'étude scénographique, les travaux de reconstruction du quartier de la forteresse



Fig. 19

Photographie d'époque de la maquette de l'îlot Sainte-Anne réalisée en 1970 par la sa *Astérix*, T 356.9, ARML.

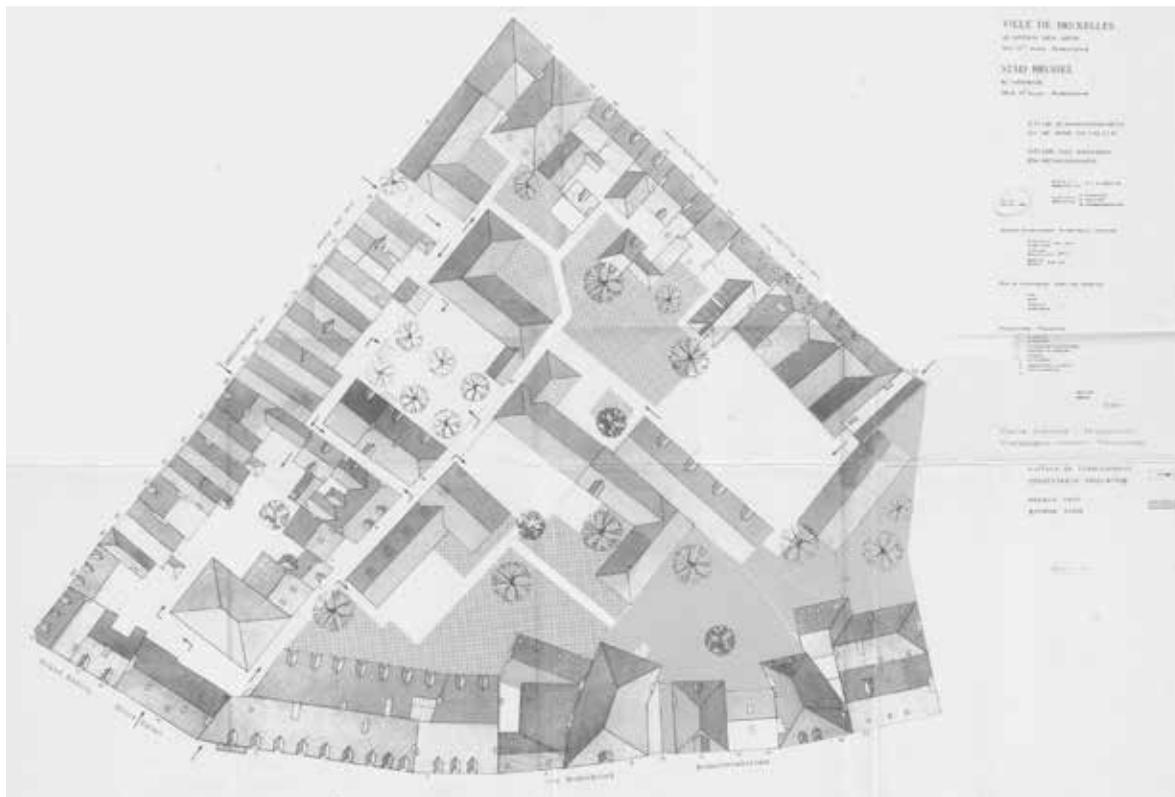


Fig. 20

Îlot Sainte-Anne, situation projetée (extrait de LEMAIRE, R. M., GYÖMÖREY, G., LEMAIRE, H., VANDERMEERSCHEN, M., *Étude d'assainissement et de mise en valeur*, février 1970, T 356.9, ARML).

de Buda font suite aux destructions causées par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale. Après le déblaiement des ruines, le quartier fait l'objet, en 1959, d'un plan d'aménagement dirigé par l'intendance des monuments historiques, dont Miklós Horler, futur membre d'ICOMOS, est l'un des « chefs de section ». Anticipant les travaux du Conseil de l'Europe, Horler prône l'intégration organique du quartier dans la ville et sa « conservation active », même s'il n'emploie pas ce terme<sup>47</sup>.

L'aspect qui retient l'attention de Lemaire pour l'élaboration de son étude scénographique est le constat posé par Horler que la reconstruction de la ville donne l'occasion de rendre plus lisibles ses valeurs patrimoniales : les bombardements peuvent, en effet, révéler des détails

intéressants auparavant enfouis sous des restaurations postérieures. Bien que l'opération hongroise vise avant tout à reconstruire « l'unité de l'aspect urbain du XVIII<sup>e</sup> siècle », caractérisant la ville avant sa destruction, Horler n'exclut pas, par conséquent, la mise au jour de vestiges médiévaux. Lemaire propose une approche similaire à Bruxelles, remplaçant toutefois l'action révélatrice des bombardements par celle des « méthodes scientifiques actuelles », qui peuvent « mettre à jour (sic) les périodes encore inconnues de l'histoire du quartier et enrichir de ce fait [sa] valeur historique (...) par la présentation des trouvailles qui le méritent »<sup>48</sup>.

Mais plus encore, à Buda comme dans la plupart des villes européennes, la reconstruction constitue une excellente occasion de corri-

ger les « erreurs » du passé récent : Miklós Horler tient « pour une des tâches capitales de la reconstruction, la correction nécessaire de ces défigurations »<sup>49</sup> (fig. 17). Lemaire, prévoit, lui aussi, le remplacement des « façades dont la conservation s'est avérée inutile du fait de leur absence d'intérêt monumental »<sup>50</sup>. Pour ces constructions de substitution, Lemaire et Horler, par égard pour l'authenticité historique, rejettent le pastiche<sup>51</sup>, ce qui les distingue des projets d'« îlots sacrés » bruxellois. Bien qu'elles impliquent à certains égards une révision de l'histoire, les deux études affichent donc une forme de sincérité dans le traitement des bâtiments de substitution qui se veulent à la fois « actuels » et bien intégrés<sup>52</sup>. Cette intégration requiert la formulation de « normes de construction rela-

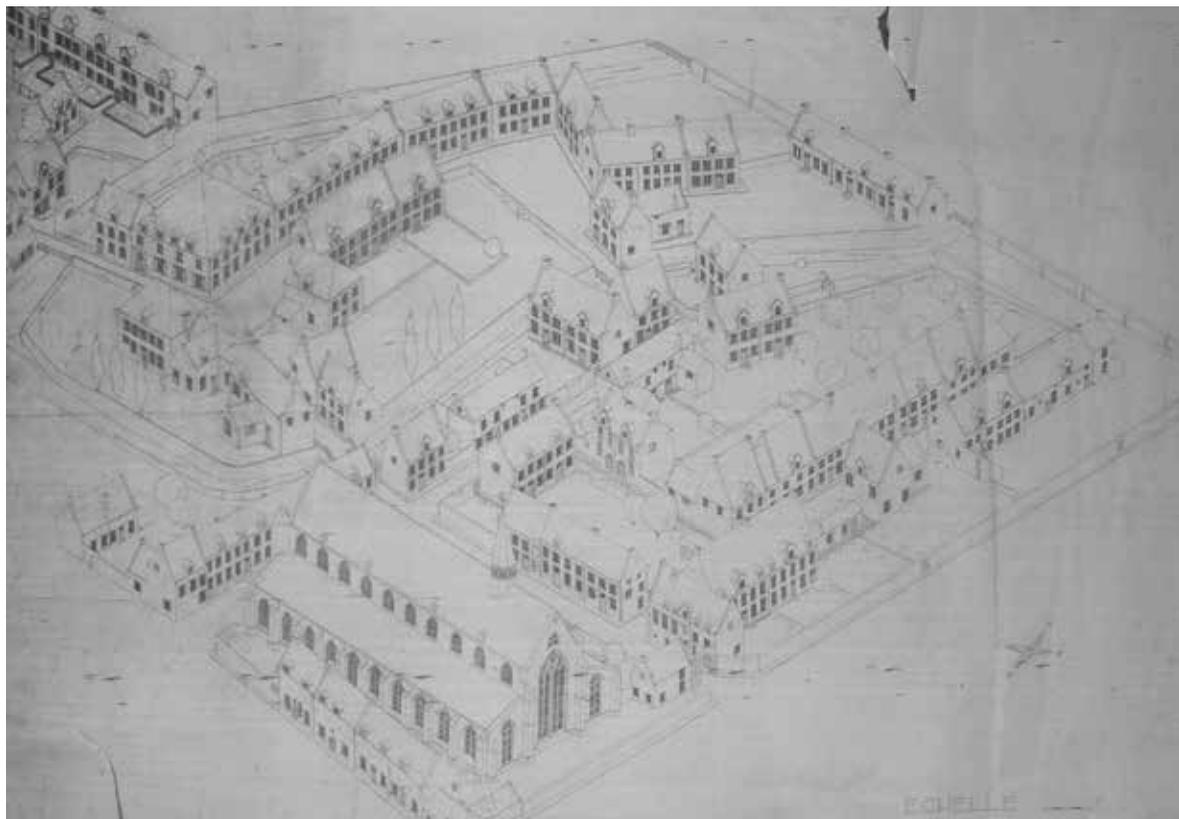


Fig. 21  
Grand Béguinage de Louvain, Perspective aérienne après restauration sous la direction de R.M. Lemaire, sd, T 1275/19, ARML.

tives aux volumes, au rythme et au choix des matériaux »<sup>53</sup>. À l'îlot Sainte-Anne, les quelques élévations produites par Lemaire et, surtout, la maquette, montrent, à côté de la restauration des dispositions originelles d'une partie des façades (réinstallation des croisées de fenêtres, modification du gabarit des baies) et de la reconfiguration de certains rez-de-chaussée commerciaux, l'insertion de constructions neuves et la correction ponctuelle des gabarits et du rythme des constructions en vue d'offrir une image d'ensemble plus satisfaisante et de mettre en valeur les quelques témoins de l'architecture « traditionnelle » subsistants (fig. 18).

Avant de conclure sur le volet scénographique, il faut encore mentionner un aspect qui semble constituer

une concession à une pratique relativement courante à Bruxelles mais contraire aux principes défendus sur la scène internationale : en alternative à la reconstruction selon des normes modernes des façades sans « intérêt monumental », la proposition d'étude envisage leur remplacement par « des façades anciennes provenant d'autres parties de la ville », à puiser dans un inventaire à réaliser<sup>54</sup>. C'est ainsi qu'à l'îlot Sainte-Anne, la façade du Serment de Saint-Georges, démontée en 1957 rue des Alexiens<sup>55</sup>, habille un bâtiment neuf bordant une nouvelle place en intérieur d'îlot (fig. 19).

## DE BRUXELLES À L'EUROPE

La première version d'un plan d'ensemble pour l'îlot, produite

dans le cadre du *Rapport général* de 1970 (fig. 20) – les versions suivantes intégreront un nombre croissant de concessions – témoigne d'une tentative de reproduire à Bruxelles, le modèle mis en place au Grand Béguinage de Louvain (fig. 21). En plus de retravailler le bâti bordant les rues, en fonction des principes exposés ci-dessus, Lemaire procède, en intérieur d'îlot, à un « éclaircissage » – pour reprendre le terme de Gustavo Giovannoni – des constructions superflues et jugées sans valeur, de manière à aérer l'arrière des bâtiments et à créer des cheminements sous forme de ruelles et placettes piétonnes. Celles-ci doivent non seulement constituer des cheminements alternatifs, mais aussi accueillir une vie sociale.



Fig. 22

Esquisse de restauration et reconstruction des façades avant des n<sup>os</sup>10, 12-14 et 16 de la rue Sainte-Anne, septembre 1975, DB 176b, ADUB.

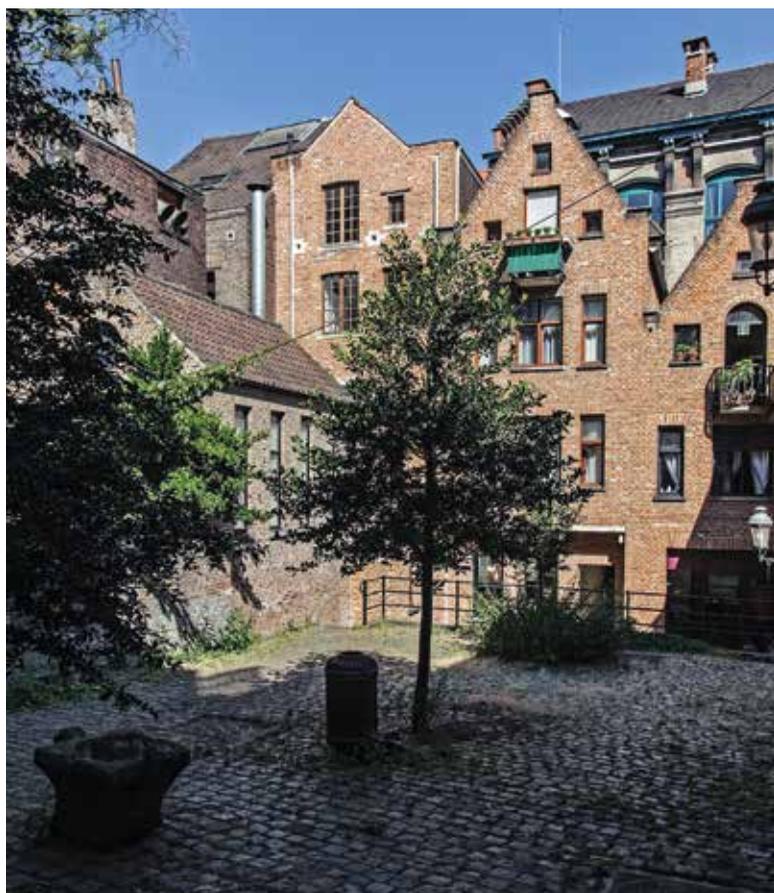


Fig. 23

Vue de la placette à l'extrémité de l'impasse Saint-Jacques, et de l'arrière des n<sup>os</sup> 10, 12-14 et 16 de la rue Sainte-Anne [A. de Ville de Goyet, 2018 © BUP/BSE].

Bien que les services communaux y voient l'occasion de mener une opération exemplaire, à l'image de « ce qui se prône dans les colloques »<sup>56</sup>, la complexité d'une mise en œuvre de l'opération au vu des propriétés multiples, la frilosité de la Ville de Bruxelles quant à la composition de l'architecture d'intégration proposée (fig. 22), et la faiblesse de certains politiques face à la pression immobilière auront raison du projet, pourtant converti, dans une version remaniée, en plan particulier d'aménagement. L'unique fragment réalisé, en l'occurrence la restauration drastique de trois maisons rue Sainte-Anne et l'aménagement d'une placette à l'extrémité de l'impasse Saint-Jacques, ne reflète en rien les intentions du projet d'ensemble (fig. 23).

Durant sa longue collaboration avec le *Quartier des Arts*, Raymond Lemaire aura l'occasion d'appliquer à plus d'une reprise la méthodologie détaillée dans la *Proposition d'étude* et appliquée à l'îlot Sainte-Anne. Citons, entre autres, les plans particuliers d'aménagement des îlots du musée d'Art moderne et de la rue Ducale, dans le quartier des Arts, puis, l'association ayant élargi son périmètre d'action à l'ensemble du Pentagone, de l'îlot Saint-Géry (fig. 24a et 24b). Dans tous les cas, le système des fiches et des plans de synthèse est utilisé, d'une manière plus ou moins extensive et aboutie. Mais au-delà de Bruxelles et même de la Belgique – le système sera appliqué à Namur et à Bruges, notamment –, cette méthodologie connaît une formalisation à l'échelle européenne, à travers la publication des résultats des travaux du Comité des conseillers techniques du Conseil de l'Europe, en 1973, rédigée conjointement par Raymond Lemaire, François Sorlin et Piero Gazzola sous le titre *Sauvons le visage de*

*l'Europe*. Reprenant en plusieurs points l'argumentaire du *Rapport général* et mentionnant explicitement l'îlot Sainte-Anne, la publication consacre la méthodologie proposée pour le quartier du Sablon, sur base d'expériences antérieures à l'échelle européenne<sup>57</sup>.

Dans les années qui suivent, la rénovation de la rue des Brasseurs, à Namur, et le plan de structure de Bruges, étudiés dans le cadre du programme de réalisations exemplaires initié par le Comité des monuments et des sites du Conseil de l'Europe, en prévision de l'année européenne du patrimoine de 1975, rejoindront le Grand Béguinage de Louvain et l'îlot Sainte-Anne au nombre des laboratoires belges de la mise en place d'une politique européenne de « conservation intégrée ». Si l'adoption de la Charte européenne du patrimoine architectural et de la Déclaration d'Amsterdam constitue une étape essentielle dans l'évolution des mentalités, les pratiques tarderont toutefois à se mettre en place, même après la Convention de Grenade de 1985. Ainsi que l'exemple du Sablon l'a montré, et comme le soulignera Constant Pirlot à la suite de la conférence d'Amsterdam, « bien des obstacles sont encore à surmonter avant que cette politique de réhabilitation du patrimoine architectural puisse se développer dans de bonnes conditions et bénéficier des mêmes avantages que la politique de rénovation par démolition. La reconquête des villes ne se fera pas sans combat »<sup>58</sup>... un combat qu'il convient de mener aujourd'hui encore, en cette année européenne du patrimoine qui s'est donné pour slogan « quand le passé rencontre l'avenir ».



**Fig. 24a**  
Projet de rénovation de l'îlot Saint-Géry (1979) (© BUP/BSE, coll.Gaspard,153).



**Fig. 24b**  
L'îlot Saint-Géry (A. de Ville de Goyet, 2018 © BUP/BSE).

## NOTES

1. GIOVANNONI, G., *Vecchie citta ed edilizia nuava*, 1<sup>re</sup> édition, 1931 - *L'urbanisme face aux villes anciennes* (introduction par Fr. Choay), Éd. Seuil, Paris, 1998.
2. « Les données fondamentales du problème », in *L'avenir du passé*, Soledi, Liège, 1969, p. 25.
3. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bruxellisation>.
4. DE BEULE, M., PÉRILLEUX, B., SILVESTRE, M., WAUTY, E., *Bruxelles. Histoire de planifier*, Bruxelles Urbanisme et Patrimoine - Mardaga, Bruxelles, 2017, p. 301-357.
5. *Que sera demain Bruxelles ? Exposition des documents de l'enquête préalable au plan d'aménagement de la Région bruxelloise, Palais des Beaux-Arts, 16-30 juin 1954*, Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction, Bruxelles, 1954, p. 22-23.
6. *Ville de Bruxelles. Plan directeur d'urbanisme. Normes de base des études et calculs pour déterminer les différents types d'occupation. Pentagone de Bruxelles*, sd, DB 238, Archives du Département de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles (ci-après ADUB).
7. À cet égard, il est intéressant de constater l'évolution du quartier grâce au site <http://bruciel.brussels>.
8. *Bulletin communal de la Ville de Bruxelles* (ci-après BCVB), 13 décembre 1962, p. 1454-1470.
9. BCVB, 21 décembre 1959, p. 1432-1433.
10. *Idem*, p. 1434-1435. La dernière catégorie se concentre en périphérie du périmètre.
11. ROMBAUX, J., *Restoration of ancient monuments and preservation of ancient districts of the city of Brussels*, sl, 1963.
12. « Prescriptions d'urbanisme complétant le plan particulier d'aménagement relatif à l'îlot constitué par la Grand Place et ses environs », art. 16, BCVB, 21 décembre 1959, p. 1437.
13. BCVB, 21 mars 1960, p. 379-381.
14. BCVB, 21 décembre 1959, p. 1443-1444.
15. BCVB, 5 mars 1962, p. 371.
16. *Discours prononcé par M. P. De Rons, échevin des Finances et des Travaux publics de la ville de Bruxelles, vice-président du conseil d'administration du « Quartier des Arts »*, 11 octobre 1967, P225-298 [37], KULeuven, *Universiteitsarchief*, Fonds R. M. Lemaire (ci-après ARML).
17. LEMAIRE, R. M., « Restauration et réanimation des ensembles historiques », in *Principes et méthodes de la conservation et de la réanimation des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique. Confrontation C, Bath, 3 au 7 octobre 1966*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1967, p. 57-62.
18. *Ibidem*, p. 58.
19. MARTINY, V.-G., « L'intégration de l'architecture contemporaine dans les cadres urbains anciens et la mise en valeur des vestiges du passé dans l'aménagement des villes », in *Il monumento per l'uomo. Atti del II congresso internazionale del restauro. Venezia, 25-31 maggio 1964*, Marsilio Editori, Padoue, 1971, p. 84.
20. MARTINY, V.-G., « Les Monuments historiques. Un des facteurs déterminants de l'établissement de plans particuliers d'aménagement urbanistique », in *Mélanges offerts à G. Jacquemyns*, Institut de sociologie de l'ULB, Bruxelles, 1968, p. 499-506.
21. « Quand on pense à l'urbanisme, on doit toujours avoir présent à l'esprit qu'une ville est avant tout conçue pour l'homme et non pour les véhicules motorisés et qu'il ne s'agit pas de transformer Bruxelles en un réseau complexe d'autoroutes, selon le modèle américain, où l'homme se perd. On doit continuer de voir une ville à échelle humaine, continuer à s'y sentir chez soi, y trouver du confort et de l'agrément... ». DEKOSTER, L., « Brussel, bedreigde stad ? », *Het Laatste Nieuws*, 15 mai 1968.
22. *L'avenir du passé*, Soledi, Liège, 1969.
23. *Conférence européenne des Ministres les plus directement responsables de la défense et de la mise en valeur des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique (Bruxelles, 25-27 novembre 1969). Communiqué*, 27 novembre 1969, Archives du Conseil de l'Europe ([www.coe.int](http://www.coe.int)).
24. *Défense et mise en valeur des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique. Résolutions adoptées par la conférence des ministres responsables de la sauvegarde et de la réanimation du patrimoine culturel immobilier. Bruxelles, 25-27 novembre 1969*, 7 janvier 1970, Archives du Conseil de l'Europe ([www.coe.int](http://www.coe.int)).
25. Aux côtés de Pierre Laconte et Jean Tordeur, critique culturel du journal *Le Soir*, on compte parmi eux Michel Didisheim, chef de cabinet du prince Albert, Alain Camu, conseiller économique du Premier ministre Paul Vanden Boeynants, Daniel Janssen, directeur général de l'Union chimique belge et son cousin, l'ingénieur Mickey Boël.
26. *Quartier des Arts, Liste des membres du C.A.*, 1<sup>er</sup> juillet 1978, P225-298 [37], ARML.
27. *Quartier des Arts, Que voulez-vous : une ville pour vivre ou une ville pour rouler ?*, sd, p. 16.
28. BCVB, 14 avril 1969, p. 720.
29. SCHOONBRODT, R., *Vouloir et dire la ville. Quarante années de participation citoyenne à Bruxelles*, AAM, Bruxelles, 2007, p. 59, 330.
30. *Quartier des Arts, Que voulez-vous, op. cit.* 4-6.
31. *Procédure de collaboration et projet d'accord en matière de contrats entre la Ville de Bruxelles et le Quartier des Arts*, 12 décembre 1967, P225/192 [29], ARML.
32. BCVB, 26 mai 1967, p. 273.
33. ROMBAUX, J., *Prescriptions d'urbanisme complétant le plan particulier d'aménagement relatif à l'îlot constitué par la Place du Grand Sablon et ses environs. Nomenclature des rues et immeubles tombant sous l'application de l'article ... (sic) de la réglementation différentielle*, 4 mars 1964, TP 97260, Archives de la Ville de Bruxelles (ci-après AVB).
34. ROMBAUX, J., *Place du Grand Sablon - rues des Sablons et Bodenbroek. Prescriptions particulières relatives aux façades*, 7 mars 1966, TP 97260, AVB.
35. BCVB, 24 avril 1967, p. 1031.
36. *Discours prononcé par M. P. De Rons, ... op. cit.*
37. LEMAIRE, R. M., *Étude destinée à éclaircir les décisions concernant le programme de rénovation des îlots entourant les places du Sablon et la rue aux Laines dans le « Quartier des Arts »*. Proposition d'étude à effectuer pour le compte de la Ville de Bruxelles, 13 mai 1968, P225/192 [29], ARML.
38. LEMAIRE, R. M., « Restauration et réanimation des ensembles historiques », *op. cit.*, p. 59.
39. LEMAIRE, R. M., *Étude destinée à éclaircir les décisions, op. cit.*
40. BCVB, 14 avril 1969, p. 694.
41. LEMAIRE, R. M., *Quartier des arts. Étude d'assainissement, de restauration et de revitalisation de l'îlot Sainte-Anne - Bodenbroek. Rapport général*, P225/319 [12], ARML.

42. Dans l'attente d'une publication plus ambitieuse à laquelle nous travaillons, nous renvoyons, pour un aperçu des études successives, à HOUBART, C., « Raymond Lemaire et les débuts de la rénovation urbaine à Bruxelles », *Revue d'Histoire Urbaine / Urban History Review*, XLI, 2, automne 2012, p. 37-56.
43. La « Loi Malraux », adoptée le 4 août 1962 en France, est une initiative pionnière dans la sauvegarde des quartiers urbains historiques. Le premier ensemble à bénéficier de la procédure est la petite ville de Sarlat, en Dordogne. Suivront notamment le vieux Lyon ou le quartier du Marais, à Paris, que R. M. Lemaire visitera avec le prince de Liège. Voir notamment : LAURENT, X., *Grandeur et misère du patrimoine d'André Malraux à Jacques Duhamel*, La Documentation française, Paris, 2016, p. 163-186.
44. LIBAL, D., « Méthodes d'analyse des valeurs artistiques des architectures historiques des villes et des villages », *Monumentum*, 1, 1967, p. [3] et OSTROWSKI, W., *Les ensembles historiques et l'urbanisme*, Centre de recherche d'urbanisme, Paris, 1976, p. 350.
45. LEMAIRE, R. M., *Étude destinée à éclaircir les décisions*, op. cit., p. 11.
46. Pour l'îlot Sainte-Anne, ces fiches sont conservées au dossier DB 592, Archives du Département de l'Urbanisme.
47. HORLER, M., « La reconstruction du centre ancien de Buda », *Monumentum*, 1, 1967.
48. LEMAIRE, R. M., *Étude destinée à éclaircir les décisions*, op. cit., p. 4.
49. HORLER, « La reconstruction du centre ancien de Buda », op. cit., p. [9].
50. LEMAIRE, R. M., *Étude destinée à éclaircir les décisions*, op. cit., p. 6.
51. *Idem*, p. 5 et HORLER, M., « La reconstruction du centre ancien de Buda », op. cit., p. [12].
52. LEMAIRE, R. M., *Étude destinée à éclaircir les décisions*, op. cit., p. 5 et HORLER, M., « La reconstruction du centre ancien de Buda », p. [10-13].
53. LEMAIRE, R. M., *Étude destinée à éclaircir les décisions*, op. cit., p. 6.
54. *Idem*, p. 13.
55. Voir TP 91462 et ARCH 413, AVB. Le remontage de cette façade a été envisagé à différents endroits ; elle figure contre le flanc de l'église du Sablon, sur l'étude de gabarits présentée à la fig. 13.
56. F. Fallas à P. Vanden Boeynants, 6 janvier 1971, DB592, ADUB.
57. SORLIN, F., GAZZOLA, P., LEMAIRE, R. M., *Sauvons le visage de l'Europe, Série d'études. Comité des monuments et des sites*, 1, Conseil de l'Europe, 1973, p. 79-81.
58. PIRLOT, C., in *Un avenir pour notre passé. Patrimoine architectural européen*, Soledí, Liège, 1977, p. 20.

## Brussels: a laboratory for a European policy of urban regeneration

### Case study of the Sablon quarter

In 1969, at the instigation of the Council of Europe, the first conference of ministers responsible for the preservation and regeneration of the cultural heritage of monuments and sites was held in Brussels. This conference was a crucial step in the establishment of what would come to be known as "integrated conservation" in two documents adopted during the European Architectural Heritage Year proclaimed in 1975: the European Charter of the Architectural Heritage and the Amsterdam Declaration.

Raymond M. Lemaire (1921-1997), Secretary General of ICOMOS, was actively involved in the work of the Council of Europe's Committee of Technical Advisors. At the same time, through his role as advisor for the Quartier des Arts association, which he took on in 1967, he sought to change the direction of urban renovation policies in Brussels. He did this by using several city blocks in the capital as laboratories for testing new methodologies for working on old urban complexes. His most successful studies were those developed for the Sablon quarter. Although not fully implemented, they nevertheless gave renewed impetus to the thinking of the Brussels authorities while also fuelling discussions at European level.

## COLOPHON

### COMITÉ DE RÉDACTION

Stéphane Demeter, Paula Dumont,  
Murielle Lesecque, Griet Meyfroots,  
Cecilia Paredes et Brigitte Vander  
Bruggen

### RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

### RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont et Griet Meyfroots

### SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

### COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

### COORDINATION DU DOSSIER

Stéphane Demeter

### AUTEURS/COLLABORATION

#### RÉDACTIONNELLE

Aurélie Autenne, Kristiaan Borret,  
Bruno Campanella, Michel  
Dechamps, Ann Degraeve, Stéphane  
Demeter, Paula Dumont, Ludo  
Gobin, Yves Hanosset, Claudine  
Houbart, Pascale Ingelaere, Serge  
Joris, Catherine Leclercq, Isabelle  
Leroy, Marc Meganck, Cecilia  
Paredes, Véronique Van Bunnan,  
Hans Vandecandelaere, Brigitte Vander  
Bruggen, Manja Vanhaelen, l'équipe de  
*visit.brussels*, Thierry Wauters

### TRADUCTION

Gitracom, David Kusman,  
Ubiqu Belgium NV/SA

### RELECTURE

Augusta Dörr, Martine Maillard  
et le comité de rédaction

### GRAPHISME

Polygraph'

### CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

### IMPRESSION

IPM printing

### DIFFUSION ET GESTION DES

#### ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,  
Brigitte Vander Bruggen.  
bpeb@sprb.brussels

### REMERCIEMENTS

Manon Boetman, Sophie Bouchard,  
Philippe Charlier, Alfred de Ville de Goyet,  
Jacques de Selliers, Farba Diop,  
Marie-Laure Lectef

### ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Waknine, directrice générale de  
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine/  
Région de Bruxelles-Capitale,  
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.  
Les articles sont publiés sous la  
responsabilité de leur auteur. Tout droit  
de reproduction, traduction et adaptation  
réservé.

### CONTACT

Direction des Monuments et Sites -  
Cellule Sensibilisation  
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles  
<http://patrimoine.brussels>  
[aatl.monuments@sprb.brussels](mailto:aatl.monuments@sprb.brussels)

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la  
recherche des ayants droit, les éventuels  
bénéficiaires n'ayant pas été contactés  
sont priés de se manifester auprès de la  
Direction des Monuments et Sites de la  
Région de Bruxelles-Capitale

### LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACW – Association Campanaire  
Wallonne  
ADUB – Archives du Département de  
l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles  
ARML – KULeuven, Centrale  
Bibliotheek, Universiteitsarchief, Fonds  
R.M. Lemaire  
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles  
BUP/BSE – Bruxelles Urbanisme et  
Patrimoine/Brussel Stedenbouw en  
Erfgoed  
CIRB – Centre d'Informatique pour la  
Région bruxelloise  
IAF – Association internationale de  
Fauconnerie  
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het  
Kunstpatrimonium / Institut royal du  
Patrimoine artistique  
SPRB/GOB – Service public régional  
de Bruxelles / Gewestelijke  
Overheidsdienst Brussel

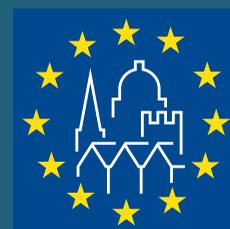
### ISSN

2034-578X

### DÉPÔT LÉGAL

D/2018/6860/031

*Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands  
onder de titel «Erfgoed Brussel».*



## Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 - Novembre 2011  
Rentrée des classes

002 - Juin 2012  
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012  
L'art de construire

005 - Décembre 2012  
L'hôtel Dewez

Hors série 2013  
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013  
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013  
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013  
Parcs et jardins

010 - Avril 2014  
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014  
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014  
Lieux de culte

014 - Avril 2015  
La forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015  
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015  
Archéologie urbaine

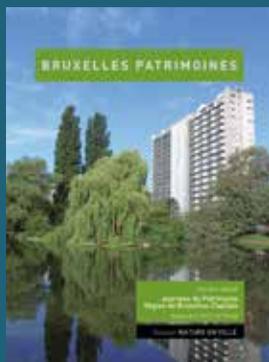
018 - Avril 2016  
Les hôtels communaux

019-020 - Septembre 2016  
Recyclage des styles

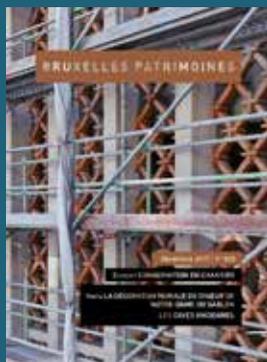
021 - Décembre 2016  
Victor Besme

022 - Avril 2017  
Art nouveau

## Derniers numéros



023-024 - Septembre 2017  
Nature en ville



025 - Décembre 2017  
Conservation en chantier



026-027 - Avril 2018  
Les ateliers d'artistes

2018   
EUROPEAN YEAR  
OF CULTURAL  
HERITAGE  
#EuropeForCulture



urban  
.brussels 

URBAIN BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE  
STEDENBOUW EN ERFGOED

10 €



ISBN 978-2-87584-166-7